



VILLE DE  
GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PA-126  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

par 54 oui contre 10 non et 5 abstentions

*Article unique.* – L'annexe N° 1 au règlement fixant les conditions de  
location des salles de réunions et de spectacles de la Ville de Genève est  
modifié comme suit:

«<sup>1.3</sup> Groupements, organismes et associations à but non lucratif 100%

»<sup>2</sup> Les demandeurs privés ou à vocation commerciale ne bénéficient  
d'aucun rabais. Il en est de même des organisateurs de lotos, sauf s'ils  
appartiennent à la catégorie de demandeur décrite sous le point 1.3.»

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

Le Président:

Carlos Medeiros